SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU SAINT-LAURENT

Date : 4 avril 2025

Destinataire : Membres du Conseil d'administration

Expéditeur : Marie-France Daoust
Directrice des affaires corporatives

Objet : Note d'information – Projet d'agrandissement du parc marin Saguenay-Saint-Laurent

---

1. Historique

En mars 2023, les gouvernements du Canada et du Québec ont annoncé leur intention d'agrandir le parc marin afin de quadrupler sa superficie, renforçant ainsi la protection des habitats marins et des espèces vulnérables.

En octobre 2024, des consultations publiques ont été menées pour recueillir les avis des communautés locales, des Premières Nations et des parties prenantes sur le projet d'agrandissement. Ces consultations ont permis de définir les priorités et les préoccupations liées à l'expansion du parc.

Le 7 mars dernier, les gouvernements du Québec et du Canada ont annoncé publiquement leur volonté d'agrandir le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent. La superficie du parc marin passera à près de 4 500 km2, soit 3,6 fois sa taille actuelle.

Également, les ministres Steven Guilbeault et Benoit Charette ont annoncé que le territoire préliminaire à l'étude du projet de parc marin Anticosti--Mingan pourrait couvrir près de 14 000 km2 d'un territoire situé principalement dans la portion marine entre la réserve de parc national de l'Archipel-de-Mingan et l'île d'Anticosti.

2. Éléments touchant le secteur maritime dans le rapport de consultations publiques du Parc Marin du Saguenay–Saint-Laurent

Réglementation et restrictions

- Réduction de la vitesse des navires :
  - Proposition de réduire la vitesse maximale à 18 nœuds pour tous les bateaux et à 10 nœuds pour les navires marchands :

        - Opposition de certains acteurs maritimes qui craignent des délais supplémentaires, une augmentation des coûts et une réduction de l'efficacité du transport.
    - Proposition de limiter ces restrictions aux zones essentielles à la protection du béluga plutôt qu'à l'ensemble du parc.

- Meilleur contrôle du trafic maritime :
    - Préoccupations face à l'augmentation du nombre de navires marchands et leur impact sur les mammifères marins;
    - Proposition d'un renforcement des réglementations pour limiter la circulation dans certaines zones sensibles;
    - Recommandation d'un zonage spécifique pour encadrer la navigation dans le parc;
    - Proposition de rendre obligatoire une formation spécifique pour les pilotes du Saint-Laurent qui naviguent dans l'habitat essentiel du béluga

Aménagements portuaires et dragage

- Encadrement des projets portuaires :
    - Demande de droit de regard des gestionnaires du parc sur les projets de développement portuaire;
    - Prise en compte des répercussions des infrastructures portuaires sur les écosystèmes marins.

- Dragage des ports et impact environnemental :
    - Problématiques soulevées concernant le dragage dans les ports de Rivière-du-Loup et Cacouna;
    - Préoccupations sur la contamination des sédiments relâchés dans l'estuaire et leur impact sur la faune marine;
    - Proposition d'une sensibilisation accrue des gestionnaires, promoteurs et travailleurs maritimes pour limiter ces effets.

Réduction de la pollution et des nuisances

- Pollution sonore et impacts sur les mammifères marins :
    - Proposition de limiter le bruit sous-marin des navires de marchandise en intégrant de nouvelles technologies plus silencieuses;
    - Préoccupation sur l'effet cumulatif du bruit des moteurs de transport maritime sur le comportement des bélugas et autres cétacés.

- Réduction des émissions et des déversements polluants :
    - Demande de renforcer les contrôles sur les émissions de gaz à effet de serre des navires marchands;
    - Surveillance accrue des déversements accidentels d'hydrocarbures et autres substances polluantes;

    - Proposition de favoriser le développement de carburants moins polluants et des navires à propulsion hybride ou électrique.

Restrictions sur les croisières et le transport touristique

- Encadrement des croisières touristiques :
    - Proposition de réduire le nombre de permis octroyés et/ou mettre un quota aux entreprises de croisières d'observation des mammifères marins;
    - Proposition d'interdire complètement les croisières touristiques dans les zones sensibles du parc marin;
    - Préoccupation face aux dérangements causés par les croisières sur les baleines et le risque de collisions;
    - Demande de privilégier des bateaux moins bruyants et plus respectueux de l'environnement.

- Gestion des traversiers :
    - Préoccupation sur le bruit des traversiers et leur impact sur les mammifères marins;
    - Proposition d'évaluer les retombées environnementales de la construction d'un pont à Baie-Sainte-Catherine–Tadoussac en remplacement de la traverse;
    - Opposition à la relocalisation du terminal sud de la traverse Rivière-du-Loup–Saint-Siméon vers Cacouna, en raison du dérangement potentiel pour les bélugas.

En conclusion, le rapport met en avant plusieurs enjeux liés au transport maritime dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent. Il insiste sur la nécessité de mesures pour encadrer la marine marchande, réduire la pollution sonore et réglementer la navigation afin de protéger les mammifères marins, notamment les bélugas.

3. Prochaines étapes

- Rédaction de la description technique du territoire (responsabilité du Bureau d'arpentage général du Québec);
- Adoption des décrets par les deux paliers de gouvernement (Québec et Canada)
- Démarrage du processus de révision du plan directeur, une fois l'agrandissement officialisé :
    - Le plan directeur guidera la gestion et les activités du parc pour une période de 7 ans.
- Consultations publiques à propos du plan directeur, auxquelles partenaires et citoyens seront invités à participer.